

**CONTRAT D'APPORT DE BOIS**

ANNEXE  
DELIBERATION D - 2021 - 4 - 4



**ENTRE :**

CFBL, Coopérative Forestière, dont le siège social est Parc de l'Empereur, B.P. 85, 19203 USSEL CEDEX Tél. 05.55.46.35.00  
Représentée par XAVIER BUISSONNIERE

**ET :** Madame, Monsieur Mairie de jussac Assujetti à la TVA  Oui n° FR .....  
Représenté(e) par Jean-François RODIER  Non  
Adresse : Avenue de la prade, 1, Allée des Peupliers Tél. : 04.71.46.65.44 .....  
15250 JUSSAC ..... Mobile : .....  
E-mail : mairie@jussac.fr.....

Agissant en qualité de propriétaire des bois Adhérent à CFBL : Code :

Il a été convenu d'un apport de bois à CFBL selon les conditions suivantes.

**GESTION DE LA PROPRIETE**

Surface forestière de la propriété : .....ha Superficie supérieure à 10 ha d'un seul tenant :  Oui  Non  
Type de document :  PSG  RTG  CBPS  Aucun

**LOCALISATION DES BOIS**

Commune(s) Jussac..... - Département : 15 .....  
- Section(s) et numéro de parcelle(s) cadastrales ou forestières : - Surface : 2.65 .....  
Am 82.....

**TYPE D'INTERVENTION (nature de la coupe)**

Coupe définitive peuplier .....

**ELEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET BIODIVERSITE**

- maintien d'arbres habitats (morts ou sénescents, etc...)  oui  non  
- création de souches hautes (pour futurs arbres habitats)  oui  non  
- introduction et/ou maintien d'ilots de vieillissement (S ≥ 0,3 ha)  oui  non  
- introduction et/ou maintien d'ilots de sénescence (S ≥ 0,3 ha)  oui  non

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Regarder débardage et place de dépôt .....

**MARQUAGE**

Oui  Non

La désignation des arbres sera faite par CFBL au prix de .....€ / Choisissez un élément. HT.

Le propriétaire accepte que le prix du marquage précisé ci-dessus (TVA en sus) lui soit retiré du montant de sa rémunération d'apport de bois.

**MODE D'ACHAT**

- Achat bord de route  ET - Achat à l'unité de produit   
- Achat sur pied  ET - Achat en bloc

**PRIX D'ACHAT** (Voir conditions générales d'achat)

Achat en bloc 15265€

QUINZE-MILLE-DEUX-CENT -SOIXANTE -CINQ - EUROS

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## DEVIS ESTIMATIF - Ordre de travaux Boisement ou reboisement

Parc de l'Empereur - BP 85  
19203 USSEL CEDEX

ANNEXE  
DELIBERATION D-2021-4-4

. Mairie de Jussac .

Avenue de Laprade

15250 JUSSAC



**Information chantier :**

Chantier : 2021 / XBT / 33

Plantation

Commune : JUSSAC 15250

Surface : 2,0000 Ha

Secteur : LETINAUD Manon 06 44 25 40 31

Adhérent : AD18482

Propriété : .

N° SIRET : .

N° PEFC : .

**Coordonnées adhérent :**

Téléphone principal 04 71 46 65 44

TVA : non assujetti

**Parcelle(s) Forestière(s) :**

Opération	Unité	Qté	PU	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021 Peuplier A2 Cultivar KOSTER 210plant/ha	Plant	420,000	6.80	2 856.00	10%	3 141.60 €
2021 Fourniture de protection grillagée spiralee	U	420,000	1.15	483.00	20%	579.60 €
2021 Plantation peuplier à la pelle mise en place des plants à la barre à mine dans potet (1m3) préalablement réalisé et mise en place protection	U	420,000	5.50	2 310.00	10%	2 541.00 €
2021 MOE sur travaux de plantation 12 %	U	1,000	400.00	400.00	20%	480.00 €

**TOTAL DEVIS HT :** 6 049.00 €

**TOTAL DEVIS TTC :** 6 742.20 €

. Ceci n'est pas une facture. La TVA sera calculée au taux en vigueur au jour de la facturation.

Les quantités indiquées ci-dessus (hors forfait) ne sont qu'indicatives. Les éléments quantitatifs définitifs facturés sont déterminés à la réception des travaux.

Le présent devis comprend la fourniture de plants de peuplier ainsi que les protections et leur mise en place à la barre à mine.

La préparation du sol sera réalisée en potet travaillés (1m3) ou à la dent becker 3 mois avant la plantation pour que le sol puisse bien être reposé.

Délai de validité de l'offre : 30 jours

Délai de réalisation : 30/06/2022

Paiement : à réception de facture.

**ATTENTION !** : Les taux de TVA font référence à votre qualité de propriétaire forestier dépendant du régime agricole de TVA. Le taux réduit de TVA relatif à certaines opérations agricoles ne pourra vous être appliqué sur les travaux que si vous fournissez à la CFBL votre N° d'activité agricole obtenu auprès des services fiscaux.

Par l'acceptation du devis, le client atteste la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente.

**Le délai de réalisation débute à compter de la date de réception du devis signé.**

**Le devis est à signer en bas des conditions générales de vente.**

**La TVA qui sera facturée sera celle applicable au moment de la facturation.**



**BULLETIN D'ADHESION ET D'ENGAGEMENT**

Je, soussigné(e), Mairie de jussac  
Demeurant : Avenue de la prade 1 Allée des Pavillons. Tél. : 04.71.46.65.44  
15250 JUSSAC E-mail : mairie@jussac.fr  
Propriétaire à :  
Numéro de SIRET : 211.500.830.000.16 Numéro de TVA :

après avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur de CFBL, dont le siège social est Parc de l'Empereur, BP 85, 19203 USSEL Cedex, déclare demander mon adhésion à ladite Société Coopérative Agricole pour les activités suivantes :

**I - COLLECTE - VENTE (1)**

Sous réserve de la décision du Conseil d'Administration ratifiant mon adhésion en qualité de sociétaire, je m'engage à participer aux activités de CFBL prévues à l'article 3, § 1 des statuts, pendant une période comprenant la fin de l'exercice social en cours et les trois exercices suivants, pour des terrains forestiers d'une contenance de **2.65** hectare(s).

**II - APPROVISIONNEMENT (1)**

Sous réserve de la décision du Conseil d'Administration ratifiant mon adhésion en qualité de sociétaire, je m'engage à participer aux activités de CFBL prévues à l'article 3, § 2 des statuts, pendant une période comprenant la fin de l'exercice social en cours et les trois exercices suivants, pour des terrains forestiers d'une contenance de **0** hectare(s).

**III - SERVICES (1)**

Sous réserve de la décision du Conseil d'Administration ratifiant mon adhésion en qualité de sociétaire, je m'engage à participer aux activités de CFBL prévues à l'article 3, § 2 bis des statuts, pendant une période comprenant la fin de l'exercice social en cours et les trois exercices suivants, pour des terrains forestiers d'une contenance de **0** hectare(s).

**IV - CERTIFICATION DE GESTION DURABLE**

En application des articles 1, 2 et 3 du règlement intérieur de la coopérative, l'adhésion à CFBL vaut adhésion à la certification groupée PEFC et participation aux frais de certification.

L'adhérent peut refuser l'adhésion à la certification groupée PEFC :  
 Refus d'adhésion à la certification groupée PEFC

En application des dispositions statutaires, je m'engage à souscrire auprès de CFBL ou à acquérir auprès d'un des sociétaires, sur les indications de la CFBL, ou avec son accord, le nombre de parts sociales correspondant aux surfaces des terrains forestiers sur lesquelles porte mon engagement par hectare (arrondi à l'hectare supérieur) et par activité :

2.65 ha x 4 = **10.6** parts sociales au titre de l'activité « Collecte - Vente » (1)  
0 ha x 1 = **0** parts sociales au titre de l'activité « Approvisionnement » (1)  
0 ha x 1 = **0** parts sociales au titre de l'activité « Services » (1)  
soit au total = **10.6** parts sociales x 2 € la part = **21.2** €

Le présent engagement est renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans.

Fait en double exemplaire  
A ....., le .....  
Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

**Identité du propriétaire**

Je, soussigné(e) : Mairie de jussac

Adresse : Avenue de la prade

1 Allée des Pavillons

Code Postal : 15250 Ville : JUSSAC

Téléphone : 04.71.46.65.44

Courriel : mairie@jussac.fr

Agissant en tant que :

- Propriétaire  
 Représentant de l'indivision  
 Représentant légal de la personne morale

Raison sociale : COMMUNE DE JUSSAC

N° SIRET : 211 500 830 00016

Adresse (si différente) :

**Localisation de la propriété :**

Département	Commune	Surface (ha)
15	jussac	2.65
Surface totale de la forêt		2.65

**Complément d'informations :**

La propriété :

- a au moins un tenant d'une superficie supérieure à 10 ha :  Oui -  Non
- possède un ou plusieurs document(s) de gestion durable.

 PSG

N° d'agrément :

 RTG CBPS

N° d'agrément :

 Aucun PEFC Région

Le N° PEFC est .....

 PEFC Groupe par portageJe reconnais par la présente, avoir pris connaissance : Des règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016, PEFC/FR ST 1003-2 : 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) disponibles sur [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org) ou sur [www.cfbl.fr/valeurs-engagements-qualite.html](http://www.cfbl.fr/valeurs-engagements-qualite.html)

Et m'engage à les respecter.

Fait à ....., le : .....

Signature(s) :